

# TESTER SON PROJET AGRICOLE, C'EST POSSIBLE À EMBAROU !



## GRAINE D'EMBAROU, C'EST QUOI ?

Au pied des Pyrénées Ariégeoises, la Communauté de communes du Pays de Mirepoix entreprend plusieurs actions dans le cadre du label «Projet Alimentaire Territorial». C'est dans ce contexte qu'elle a acheté une ferme de 22 hectares qui regroupe un chantier d'insertion, un espace réservé à l'installation de trois maraîchers, et un Espace Test Agricole.

**Un Espace Test Agricole est un dispositif innovant permettant à des porteurs de projet de tester la viabilité et vivabilité de leur projet agricole en situation réelle, sur une période définie avant une installation définitive.**

Réalisé de manière autonome et responsable, le test d'activité permet au porteur de projet d'évaluer son projet et sa capacité à le mener, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de la réorientation du projet.

## SONT MIS À DISPOSITION :



**Un cadre légal d'exercice du test grâce à l'hébergement juridique et administratif de l'activité.**



**Des moyens de production, du foncier et du matériel adapté.**



**Un dispositif d'accompagnement adapté aux besoins du porteur de projet.**



**Un réseau dense de partenaires locaux**



# TESTER SON PROJET AGRICOLE, C'EST POSSIBLE À EMBAROU !



## POURQUOI ?

Proposer un lieu où l'on expérimente le métier de maraîcher dans les meilleures conditions possibles de mécanisation et de débouchés pour du maraîchage biologique destiné à la restauration collective, aux magasins biologiques et aux réseaux existants.

## POUR QUI ?

Pour tous ceux qui ont un projet professionnel en maraîchage biologique avec une formation initiale agricole et/ou de l'expérience professionnelle.

Pour toute personne éligible au contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) : personne porteuse d'un projet de création ou reprise d'entreprise, à l'exception des salariés à temps plein.

## COMMENT ?

Chaque entrepreneur à l'essai bénéficie :

- d'un hébergement juridique, administratif et fiscal via un contrat CAPE de 3 ans maximum fourni par la couveuse d'activités agricoles du 100e Singe.
- de la mise à disposition de terrain (1 à 2 ha) et d'équipements agricoles mutualisés (serres, irrigation, tracteur, planteuse, broyeur, bâtiment, stockage, chaîne de lavage...)
- d'un accompagnement personnalisé technique et humain.

## ET APRÈS ?

A l'issue du dispositif, vous pourrez continuer de bénéficier d'accompagnement et concrétiser votre projet d'installation (montage technique, économique et financier, recherche foncière, formations complémentaires...), par les acteurs concernés vous accompagneront dans vos démarches (Chambre d'Agriculture 09, SAFER, Bio Ariège-Garonne, CFPPA, ADEAR...).

# TESTER SON PROJET AGRICOLE, C'EST POSSIBLE À EMBAROU !



## VOS AVANTAGES

En tant qu'entrepreneur à l'essai :

- vous aurez un statut équivalent à celui d'exploitant agricole
- votre rémunération : préservation des droits acquis et rémunération complémentaire possible en fonction du rendement de votre activité
- vous disposerez d'un accompagnement en fonction de vos besoins (conduite et entretien d'engins agricoles, aide à la gestion, commercialisation...) des techniciens vous apporteront expertises et conseils, et vous aideront à développer vos débouchés commerciaux.

## REJOIGNEZ-NOUS !

Vous souhaitez tester votre activité avant de vous installer ?

NOV 2022 | AVRIL - MAI - JUIN 2022

- 1** Vous envoyez votre candidature par mail avec le descriptif succinct de votre projet d'installation.
- 2** Vous participerez à une réunion d'information collective.
- 3** Vous remplirez un dossier de candidature.
- 4** Vous présenterez votre projet lors d'un entretien individuel.
- 5** Si votre projet est retenu, vous intégrez le dispositif.

**TESTER SON PROJET AGRICOLE,  
C'EST POSSIBLE À EMBAROU !**

**GRAINES  
D'EMBAROU**

## CONTACTEZ-NOUS

1 chemin de la Mestrise  
09500 MIREPOIX

**05 61 68 13 02**

**[www.cc-paysdemirepoix.fr/embarou](http://www.cc-paysdemirepoix.fr/embarou)**

Référent : Elodie Monge  
**[chefdeprojet2@cc-paysdemirepoix.fr](mailto:chefdeprojet2@cc-paysdemirepoix.fr)**



## EN PARTENARIAT AVEC :



## FINANCÉ PAR :



## EN COLLABORATION AVEC :



• **Bio Ariège-Garonne** •  
Fusion du CIVAM Bio 09 et d'ERABLES 31



AVRIL - MAI - JUIN 2022

NOVEMBRE 2022

## REJOIGNEZ-NOUS !

Vous souhaitez tester votre activité agricole avant de vous installer ?

- 1** Vous envoyez votre candidature par mail avec le descriptif succinct de votre projet d'installation.
- 2** Vous participerez à une réunion d'information collective.
- 3** Vous remplirez un dossier de candidature.
- 4** Vous présenterez votre projet lors d'un entretien individuel.
- 5** Si votre projet est retenu, vous intégrez le dispositif.

## CONTACTEZ-NOUS

1 chemin de la Mestrise  
09500 MIREPOIX



05 61 68 13 02

[www.cc-paysdemirepoix.fr/embarou](http://www.cc-paysdemirepoix.fr/embarou)

Référent : Elodie Monge  
[chefdeprojet2@cc-paysdemirepoix.fr](mailto:chefdeprojet2@cc-paysdemirepoix.fr)



### Financé par



### En collaboration avec



GRAINES  
D'EMBAROU



## GRAINES D'EMBAROU

ESPACE TEST AGRICOLE À MIREPOIX



Tester son projet agricole,  
c'est possible à Embarou



# GRAINES D'EMBAROU

## C'EST QUOI ?

Au pied des Pyrénées Ariégeoises, la Communauté de communes du Pays de Mirepoix entreprend plusieurs actions dans le cadre du label «Projet Alimentaire Territorial». C'est dans ce contexte qu'elle a acheté une ferme de 22 hectares qui regroupe un chantier d'insertion, un espace réservé à l'installation de trois maraîchers, et un Espace Test Agricole.

Un Espace Test Agricole est un dispositif innovant permettant à des porteurs de projet de tester la viabilité et vivabilité de leur projet agricole en situation réelle, sur une période définie avant une installation définitive.

Réalisé de manière autonome et responsable, le test d'activité permet au porteur de projet d'évaluer son projet et sa capacité à le mener, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de la réorientation du projet.

Sont mis à disposition :



Un cadre légal d'exercice du test grâce à l'hébergement juridique et administratif de l'activité.



Des moyens de production, du foncier et du matériel adapté.



Un dispositif d'accompagnement adapté aux besoins du porteur de projet.



Un réseau dense de partenaires locaux

## POURQUOI ?

Proposer un lieu où l'on expérimente le métier de maraîcher dans les meilleures conditions possibles de mécanisation et de débouchés pour du maraîchage biologique destiné à la restauration collective, aux magasins biologiques et aux réseaux existants.

## POUR QUI ?

Pour tous ceux qui ont un projet professionnel en maraîchage biologique avec une formation initiale agricole et/ou de l'expérience professionnelle.

Pour toute personne éligible au contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) : personne porteuse d'un projet de création ou reprise d'entreprise, à l'exception des salariés à temps plein.

## COMMENT ?

Chaque entrepreneur à l'essai bénéficie :

- d'un hébergement juridique, administratif et fiscal via un contrat CAPE de 3 ans maximum fourni par la couveuse d'activités agricoles du 100e Singe.

- de la mise à disposition de terrain (1 à 2 ha) et d'équipements agricoles mutualisés (serres, irrigation, tracteur, planteuse, broyeur, bâtiment, stockage, chaîne de lavage...)

- d'un accompagnement personnalisé technique et humain.



## VOS AVANTAGES

En tant qu'entrepreneur à l'essai

- vous aurez un statut équivalent à celui d'exploitant agricole
- votre rémunération : préservation des droits acquis et rémunération complémentaire possible en fonction du rendement de votre activité
- vous disposerez d'un accompagnement en fonction de vos besoins (conduite et entretien d'engins agricoles, aide à la gestion, commercialisation...) des techniciens vous apporteront expertises et conseils, et vous aideront à développer vos débouchés commerciaux.

## ET APRÈS ?

A l'issue du dispositif, vous pourrez continuer de bénéficier d'accompagnement et concrétiser votre projet d'installation (montage technique, économique et financier, recherche foncière, formations complémentaires...), par les acteurs concernés vous accompagneront dans vos démarches (Chambre d'Agriculture 09, SAFER, Bio Ariège-Garonne, CFPPA, ADEAR...).